

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

DATE DU CONTRÔLE 12/09/2024 AGENT VISITEUR Laurent Bergiers
 ADRESSE DU CONTRÔLE rue Albert 1er 71A - 5640 Mettet TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



> DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	Commerce
Client	
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019
Document des influences externes	pas OK
Date de la réalisation de l'installation	à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020

> DONNÉES D'UR ACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	95605245
Index jour/nuit	/
Type de protection générale	Teco
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 35mm ²
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	60A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	pas OK	Nombre de tableaux 6	Nombre de circuits 17+2+4+1 1+6+1
Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	indéterminée	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (W)	pas mesurable
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	pas OK	Test de continuité	
Contrôle boucle de défaut	pas concluant	Protection contre les contacts indirects	pas concluant
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	Sans objet	Plan/liste Installations critiques	pas OK
Plan/liste installations de sécurité	Sans objet	Dispositif différentiel de tête	Sans objet
Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 63A - 300mA - type A - test OK
Dispositif différentiel	ID 40A 300mA typeA rest ok		ID - 40A - 300mA - type AC - test
Résistance générale d'isolement (MW)	0,60	Protection contre les contacts directs	pas OK
Contrôle des installations de sécurité	Sans objet	Contrôle des installations critiques	Sans objet
Les défauts de continuité sont localisés dans		la salle à manger - réserve - zone2 - zone1	

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Signature de l'agent



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLÉMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu : a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ; b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observées ; c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ; f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ; g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique. Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

› LISTE DES INFRACTIONS

- Le document des influences externes n'est pas en ordre / est à fournir
- Le numéro d'identification, la tension de service, le schéma de mise à la terre, le courant de court-circuit présumé maximal, et/ou l'éventuelle utilisation de la filiation n'est pas indiquée sur le tableau électrique - 3.1.3.3.b
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique - 4.2.2.3.; 4.2.2.4.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement - 5.2.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou de dérivations des câbles dans les boîtes ne sont pas effectuées en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée - 5.4.3.6.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit - 5.2.9.
- Du câble VTLB et/ou du câble "côte à côte" n'est pas employé et/ou posé comme il est permis
- Des masses d'appareils, matériels électriques de classe I ne sont pas reliées au conducteur de protection des canalisations qui les alimentent. Exception faite des masses des appareils fixes d'éclairage de classe I comportant des douilles ne disposant pas d'un degré de protection d'au moins IPXX-B. - 5.4.3.6.
- Le rapport de 1er contrôle n'est pas présent Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents - 3.1.2.1. Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant - 6.4.; 6.5. Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test » - 5.3.5.3.k; 6.4.; 6.5. Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée Un/des cordons prolongateurs sont installés en pose fixe - 5.3.4.7. Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent - 5.4.3.5.

› REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- Les locaux sont encombrés - problèmes d'accèsibilité, de visibilité
- Les connexions et/ou dérivations sont à réaliser dans des boîtes prévues à cet effet
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle.
- Des équipements hors d'usage ne sont pas démontés
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

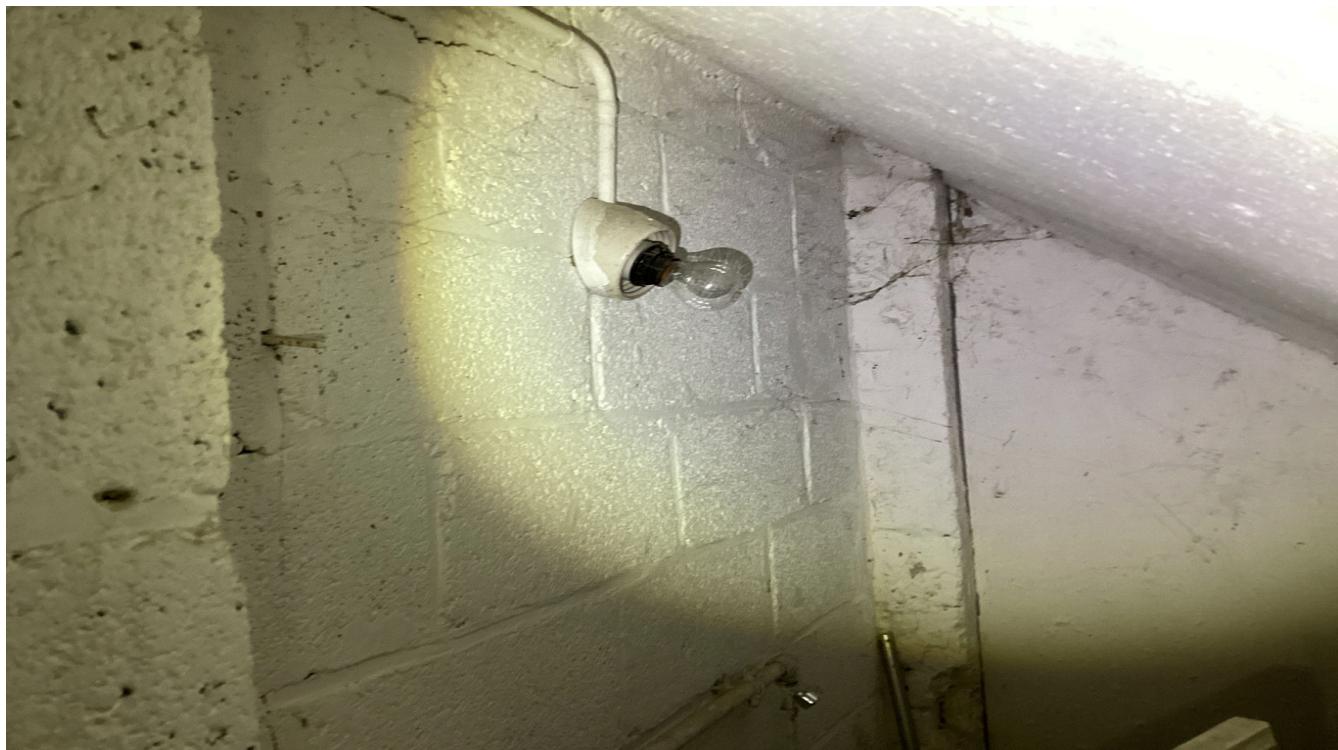
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

> ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



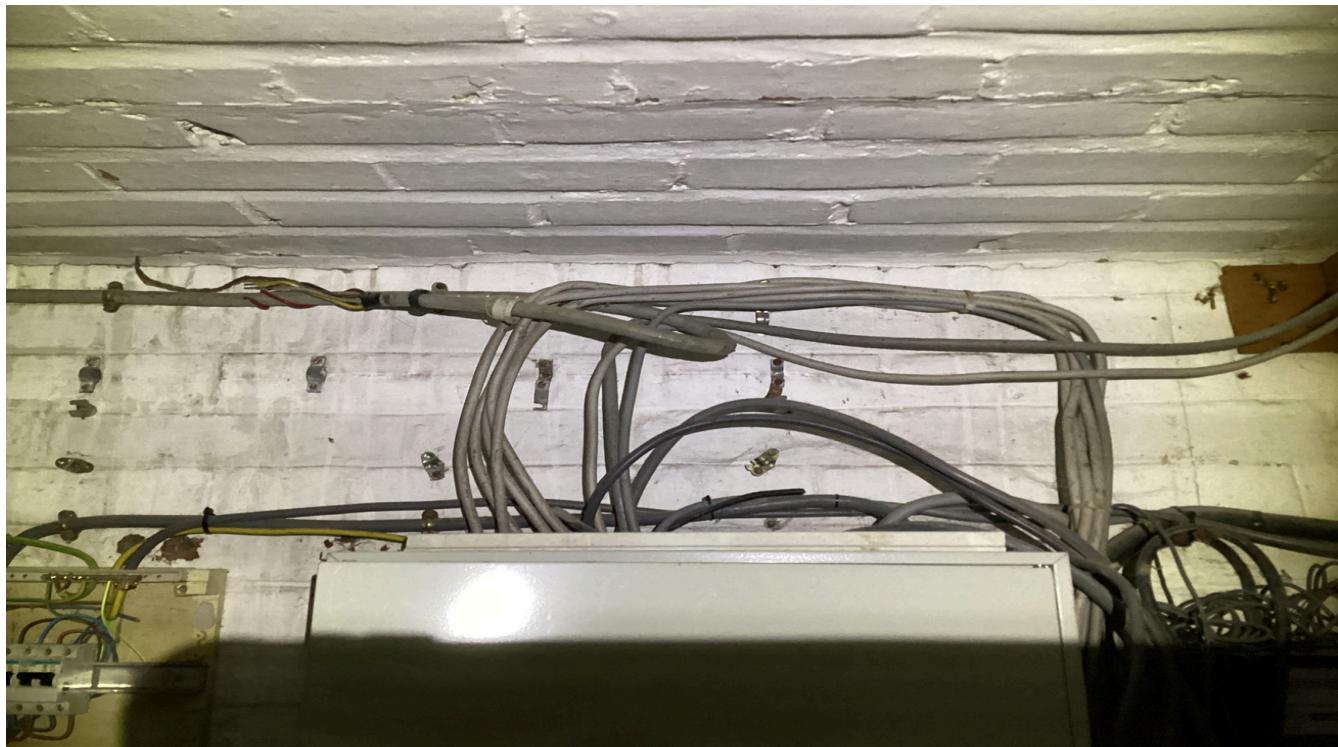
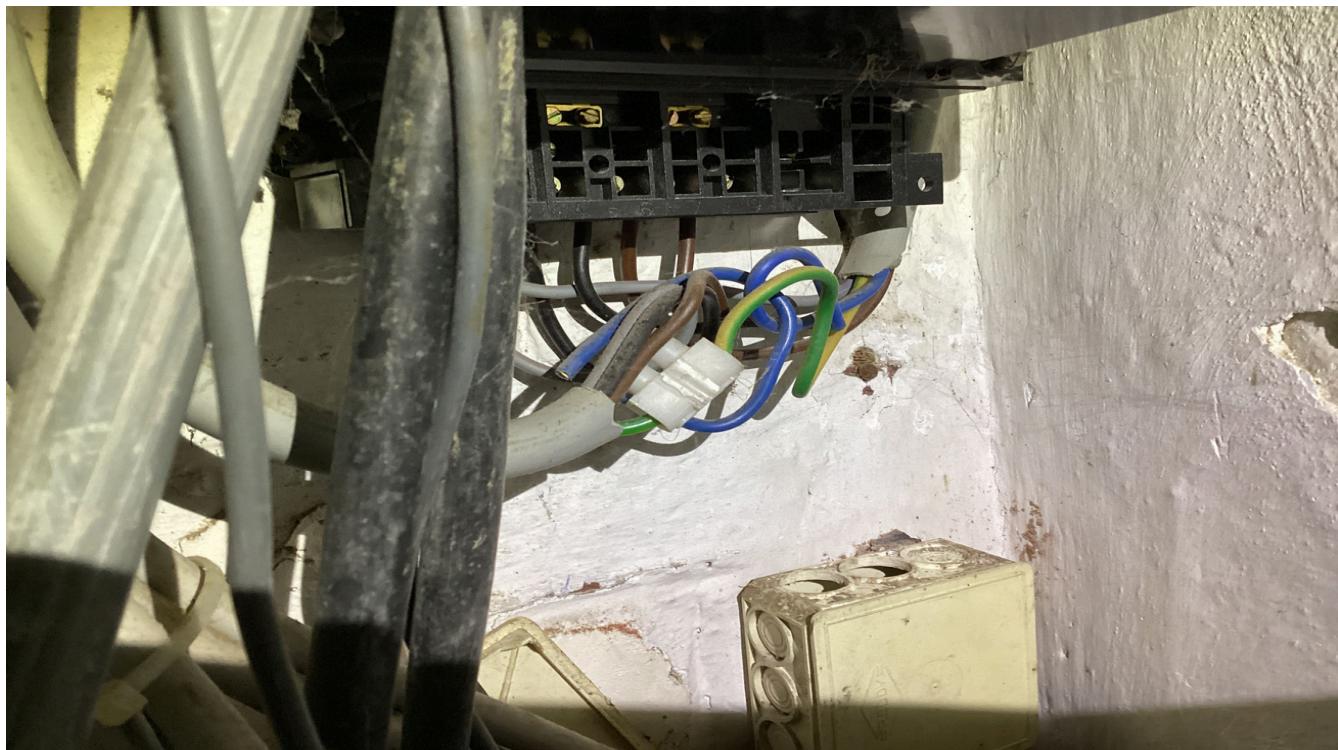
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



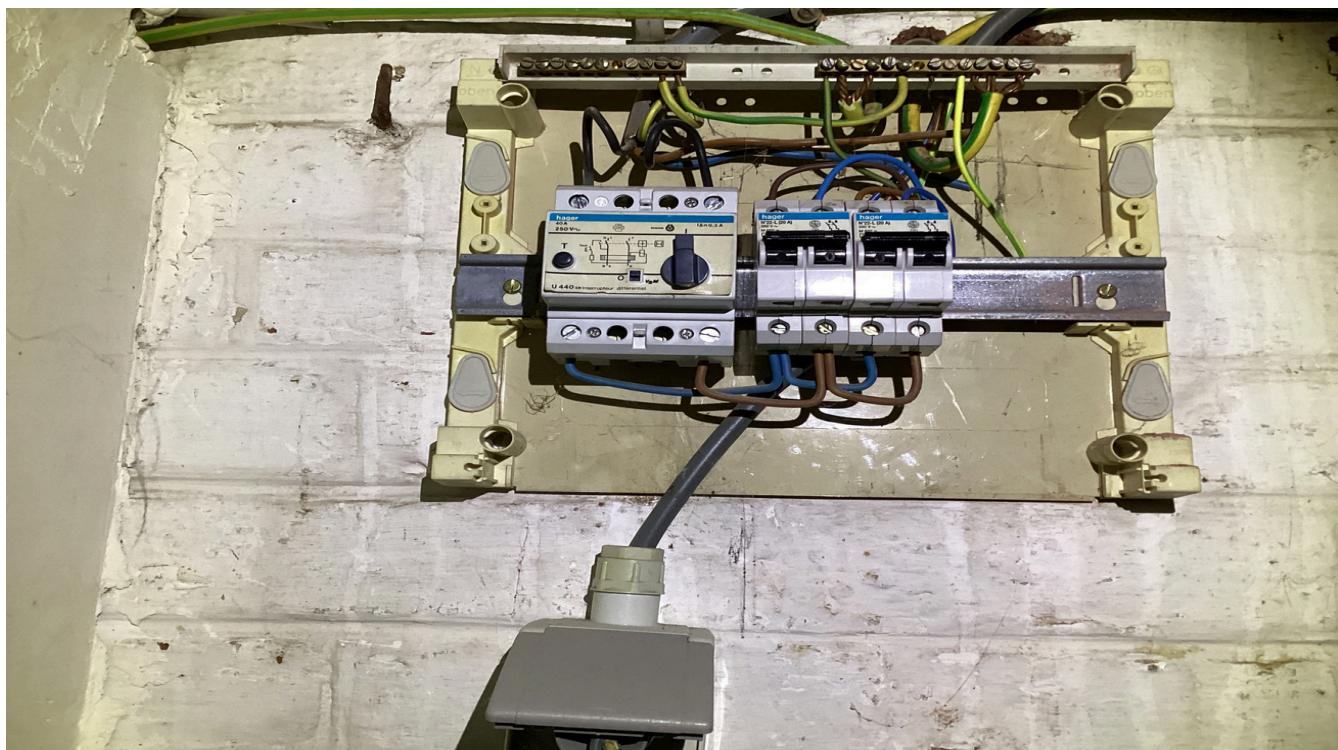
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

> ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

> ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



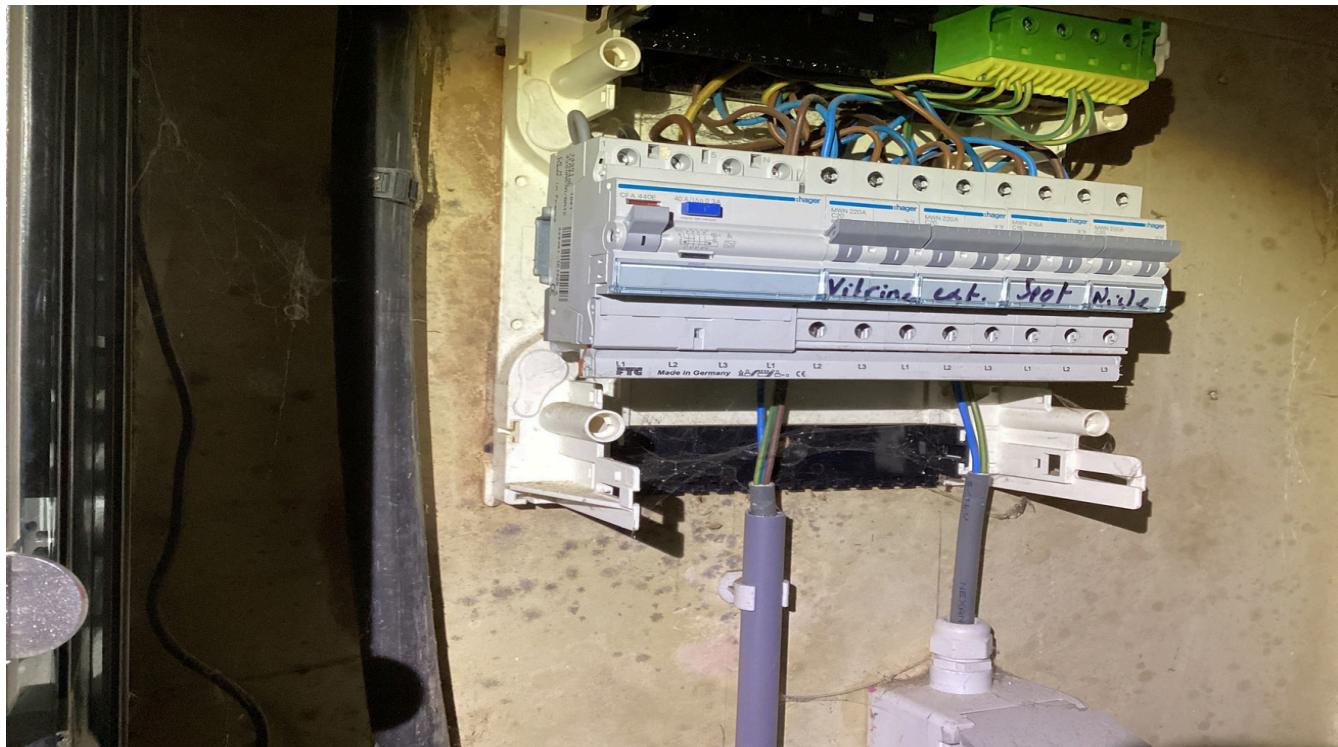
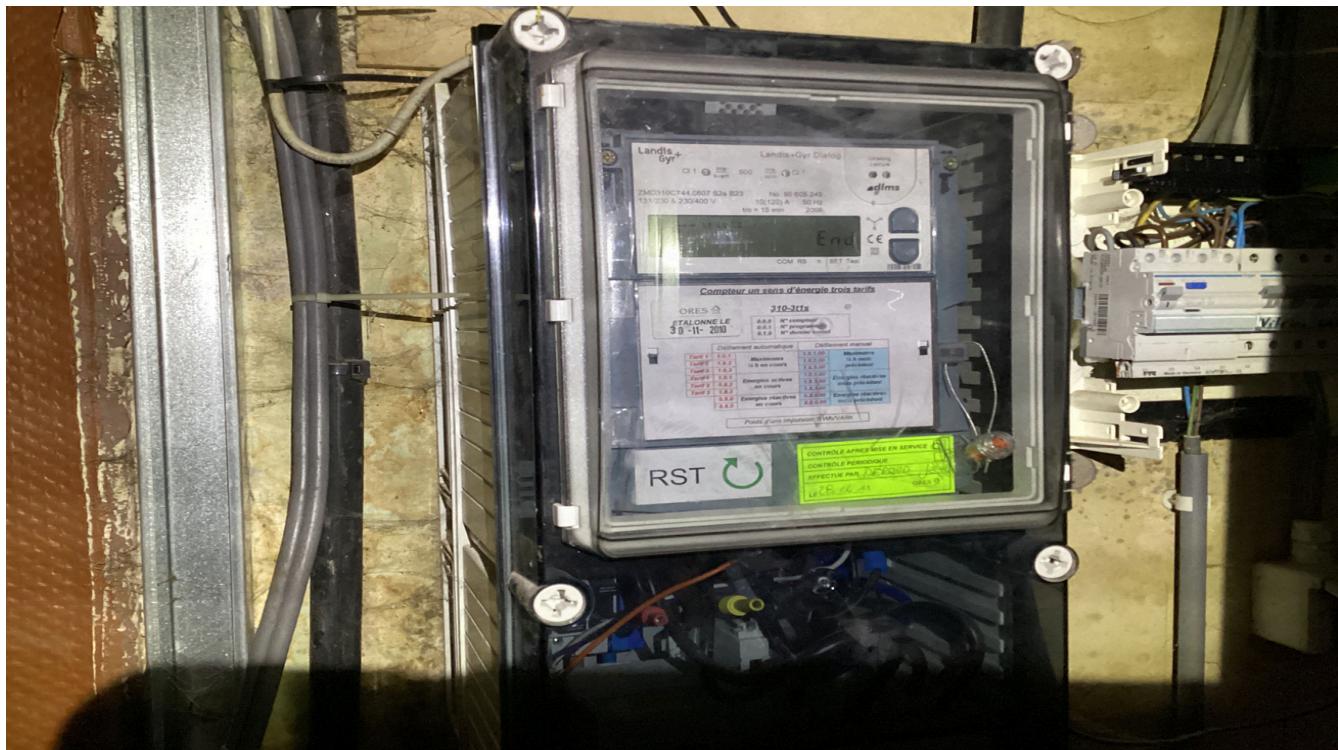
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



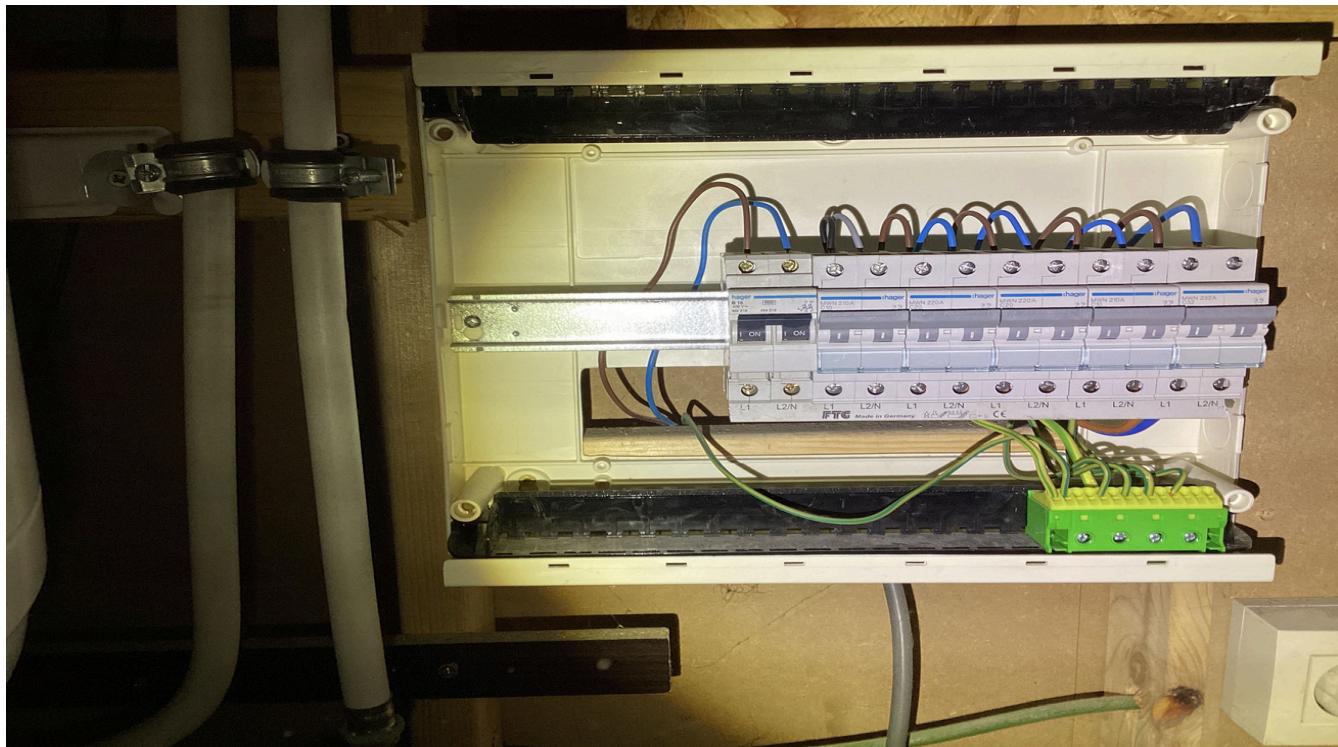
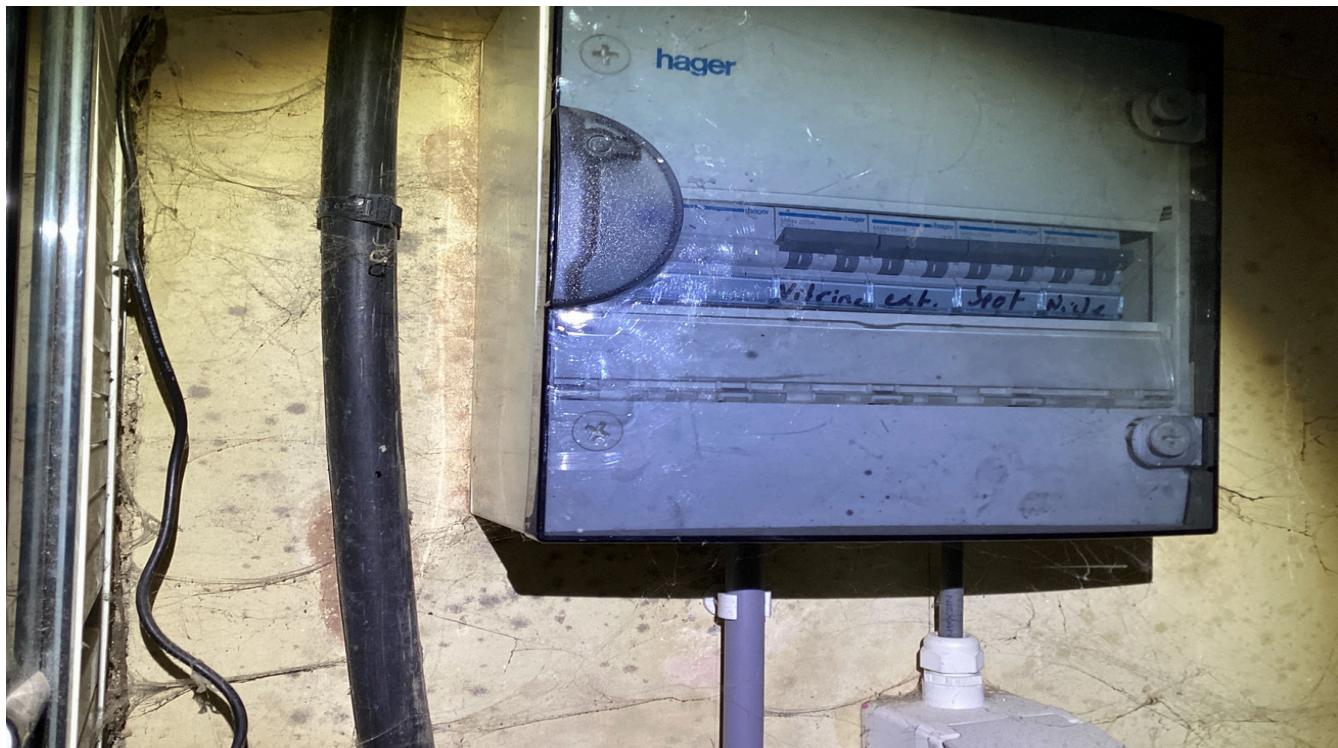
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



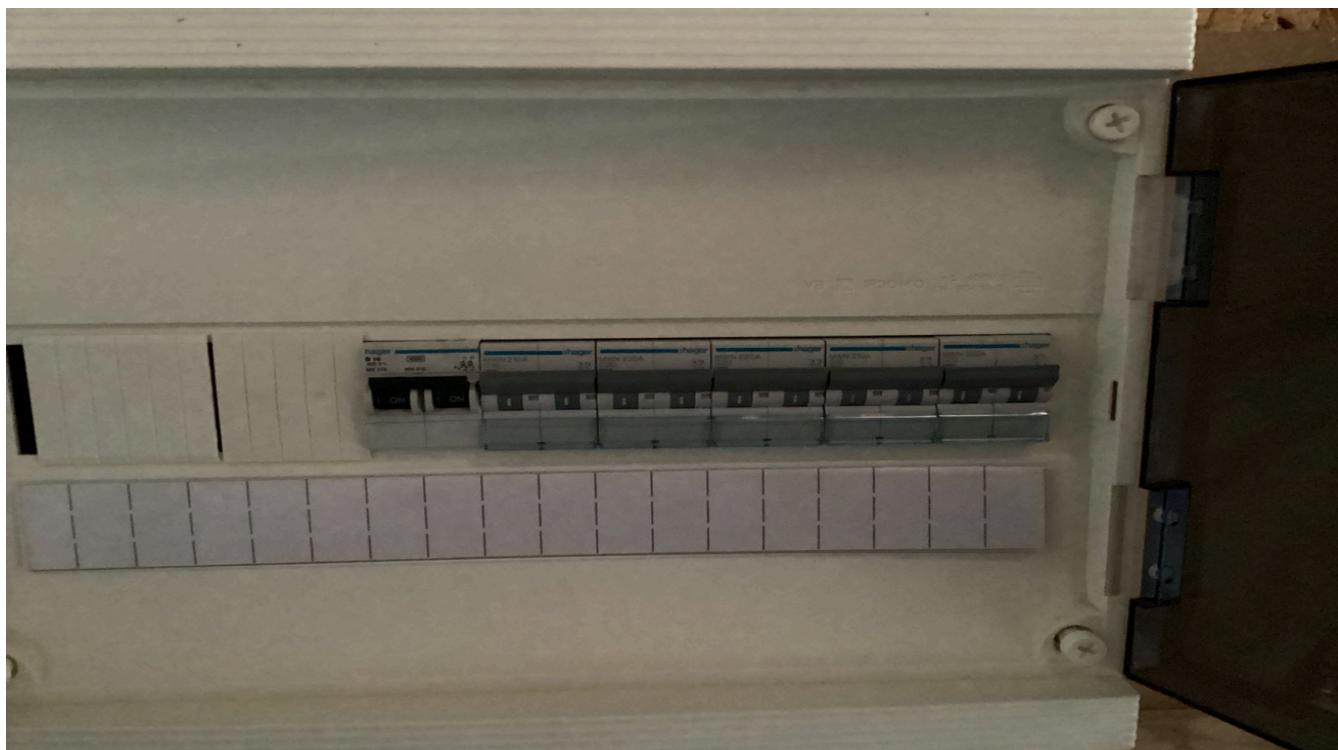
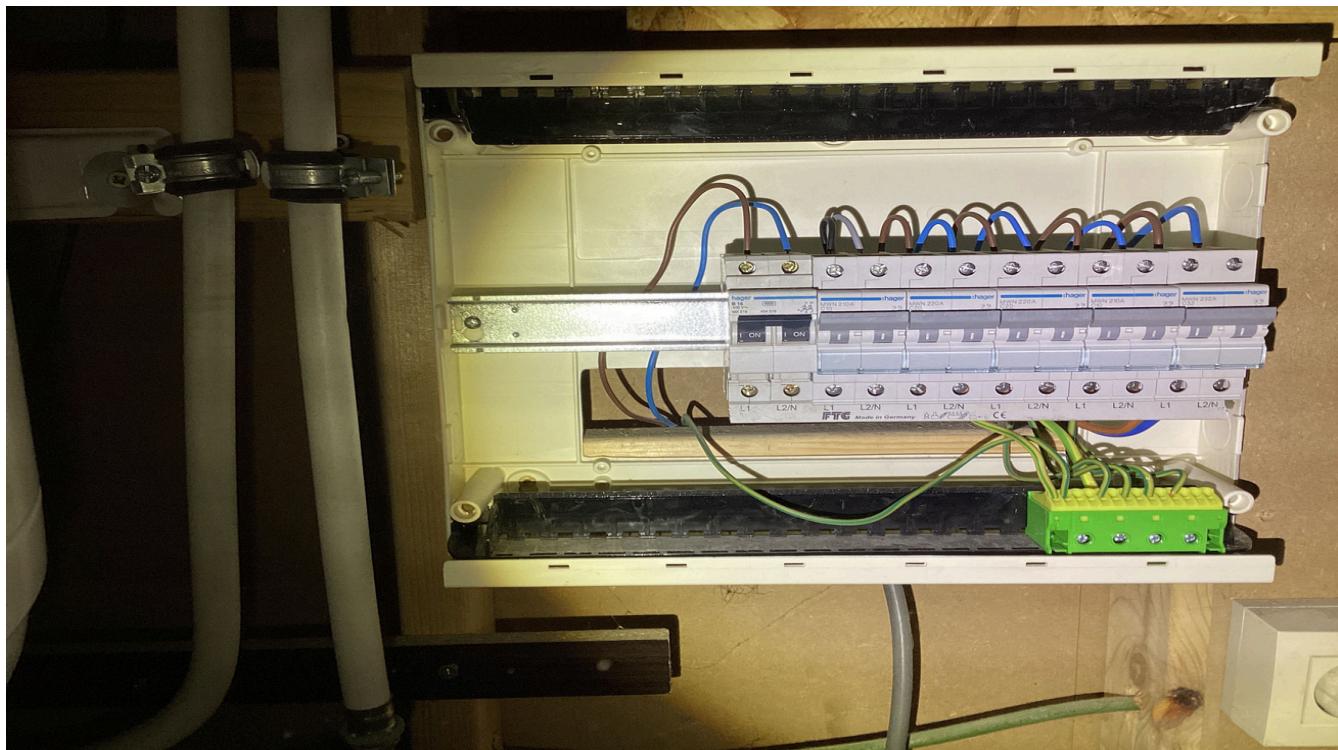
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

> ANNEXES

Autre(s)



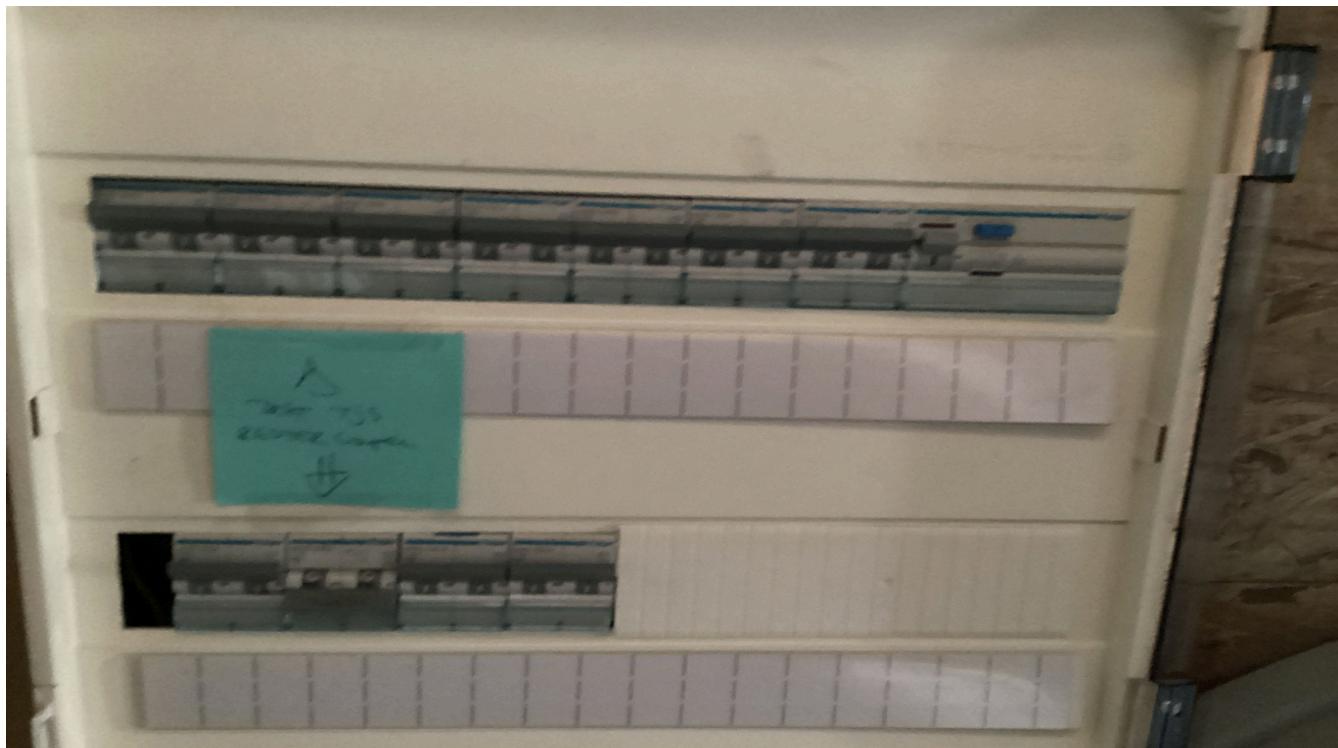
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 123/2024/77704/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)

